

LES ÉVOLUTIONS FINANCIÈRES DU CANTON ET DES COMMUNES VAUDOISES DEPUIS 1993

Après 10 ans dans les chiffres rouges et une dette en constante augmentation, le transfert de charges du canton sur les communes en 2004, lié à la participation à la cohésion sociale (ex-facture sociale), et les retours de la BNS contribuent à l'amélioration des finances de l'État. La participation indirecte à la politique de désendettement cantonale et l'évolution des politiques publiques contribuent au développement d'une dynamique financière difficile à soutenir à long terme pour les communes : la dette communale prend l'ascenseur et les budgets communaux sont sous tension.

Présentation de l'analyse

La dynamique présentée ici s'étend de 1993 à 2020 et s'intéresse aux dépenses et recettes courantes¹ des communes et du Canton de Vaud, ainsi qu'à leur dette² respective. Cette approche met véritablement en lumière les situations financières de ces deux niveaux institutionnels, notamment en lien avec les dettes publiques correspondantes. L'échelon communal est comparé avec le canton même si, prises individuellement, les communes connaissent des variations très différentes sur les agrégats étudiés. S'il est ainsi possible d'observer les évolutions financières cantonale et communale dans leur ensemble, il est impossible d'affirmer que les communes se portent bien : il n'y a pas de « compensation » entre communes afin d'atteindre un résultat global positif, contrairement au canton

qui constitue véritablement une seule entité financière. Ce sont donc bel et bien les évolutions d'agrégats financiers qu'il s'agit d'observer.

Afin de montrer le chemin financier parcouru par les communes vaudoises et le canton, et de proposer quelques facteurs explicatifs, quatre graphiques permettent d'identifier les agrégats retenus : les graphiques 1 et 2 présentent l'évolution des dépenses et des recettes courantes, respectivement en CHF et en base 100³. Cette seconde présentation facilite la comparaison entre l'État et les communes qui n'ont pas la même surface financière. Les graphiques 3 et 4 suivent la même logique concernant les dettes.

De 1993 à 2003 : évolutions semblables pour le canton et les communes

Durant cette période, les évolutions des dépenses (de 100 à 142 pts) et des recettes courantes (de 100 à 136 pts) des communes (en rouge sur les graphiques 1 et 2) sont assez semblables. Ce n'est qu'à partir de 2002 que l'augmentation des dépenses

devient plus importante, accompagnée d'une certaine stagnation des recettes. Ce phénomène, expliqué en partie par le ralentissement de la conjoncture économique, réduit la marge d'autofinancement⁴, constante jusque-là, tout en restant positive et proportionnée à la dette de l'ensemble des communes. Cette dernière augmente

¹ « L'adjectif « courante » fait référence à des éléments qui sont utiles au cours d'une seule année, contrairement aux investissements qui sont utiles sur plusieurs années. Les notions de recettes et dépenses font référence à des éléments qui ont une incidence sur la trésorerie (encaissements ou décaissements). Par conséquent, elles ne comprennent pas les opérations purement comptables, qui sont incluses dans les charges et les revenus », *Annuaire Statistique Vaud 2017*, p. 357.

² Il s'agit des dettes à court, moyen et long termes.

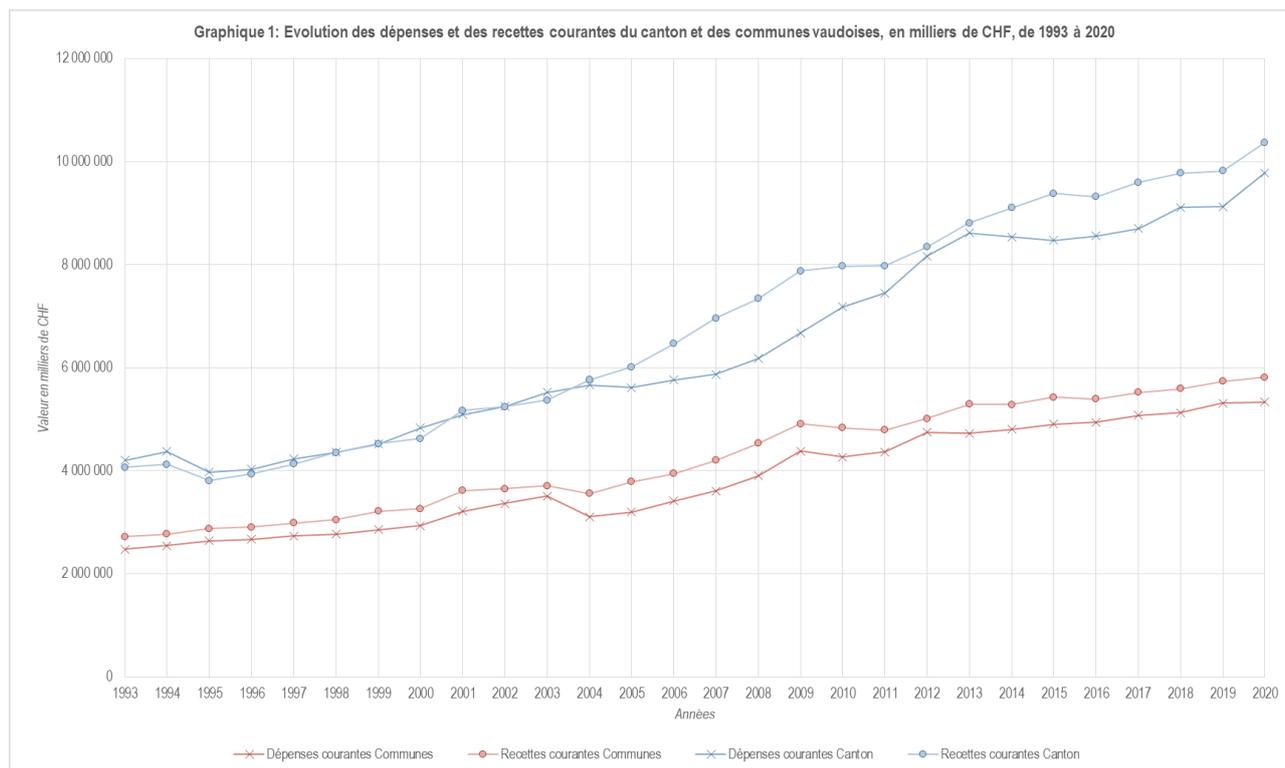
³ Pour chaque agrégat considéré, la valeur en CHF de 1993 est ramenée à 100 pts. Les valeurs suivantes sont comparées à cette base 100. Par exemple, si la valeur en pts de 2003 est de 200 concernant les dépenses courantes des communes, alors cet agrégat a doublé en 10 ans.

⁴ « [...] la marge d'autofinancement représente le montant que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements, à l'achat d'actifs financiers ou au remboursement de ses dettes », *Annuaire Statistique Vaud 2017*, p. 357.

également dans les mêmes proportions (de 100 à 136 pts) pour atteindre son niveau le plus haut sur cette période, CHF 5.07 mrd.

En ce qui concerne le canton, les évolutions des dépenses (de 100 à 131 pts) et des recettes (de 100 à 132 pts) sont semblables, mais moins fortes que dans les communes. Après une baisse en 1995, l'augmentation de ces deux agrégats, dans une

proportion similaire, ne permet pas à l'État de dégager une marge d'autofinancement positive sur cette période : CHF -1.02 mrd au total. Faute de moyens financiers suffisants pour rembourser la dette cantonale, celle-ci connaît une forte augmentation.



De 2004 à 2007 : mise en place d'EtaCom

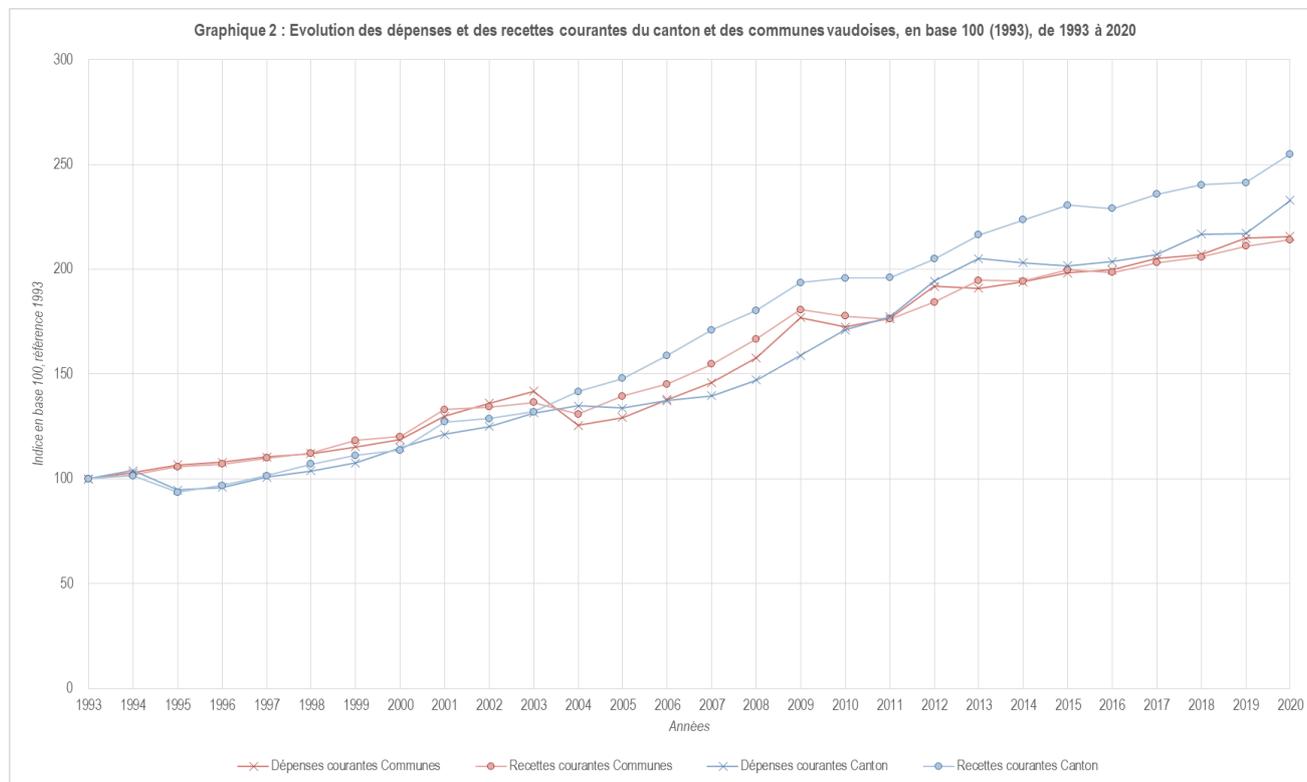
L'année 2004 est marquée par l'aboutissement du projet EtaCom qui définit une nouvelle répartition des tâches et des charges entre le canton et les communes. L'État reprend certaines dépenses communales, comme l'enseignement, et accompagne ce transfert d'une bascule d'impôts en sa faveur de 22.5 pts. Cette nouvelle répartition, réalisée à l'avantage de l'État, va profondément influencer l'évolution des tendances entre les deux niveaux institutionnels. En particulier le passage d'un tiers à la moitié des dépenses sociales (facture sociale) à charge des communes, qui lui n'est pas accompagné d'un transfert d'impôts équivalent...

À partir de 2004, la situation financière des communes vaudoises est ainsi corrigée : l'écart positif entre les dépenses et les recettes courantes est amélioré et reste constant durant la période. La dette diminue sensiblement, jusqu'en 2010.

C'est du côté de l'État que les impacts sont les plus importants, puisqu'il connaît en 2004 le dernier « effet ciseau » positif concernant ses dépenses et recettes courantes sur l'ensemble de la période 1993-2018 (Graphique 2). En effet, les recettes courantes ne seront plus inférieures aux dépenses courantes (ni en base 100, ni en CHF). L'écart se creuse créant ainsi une marge d'autofinancement positive et très conséquente, permettant à l'État d'entamer une diminution drastique de sa dette. Elle

passé de CHF 8.65 mrd en 2004 à CHF 5.41 mrd en 2007. Si le projet EtaCom a notablement participé à ce changement, d'autres facteurs y ont contribué,

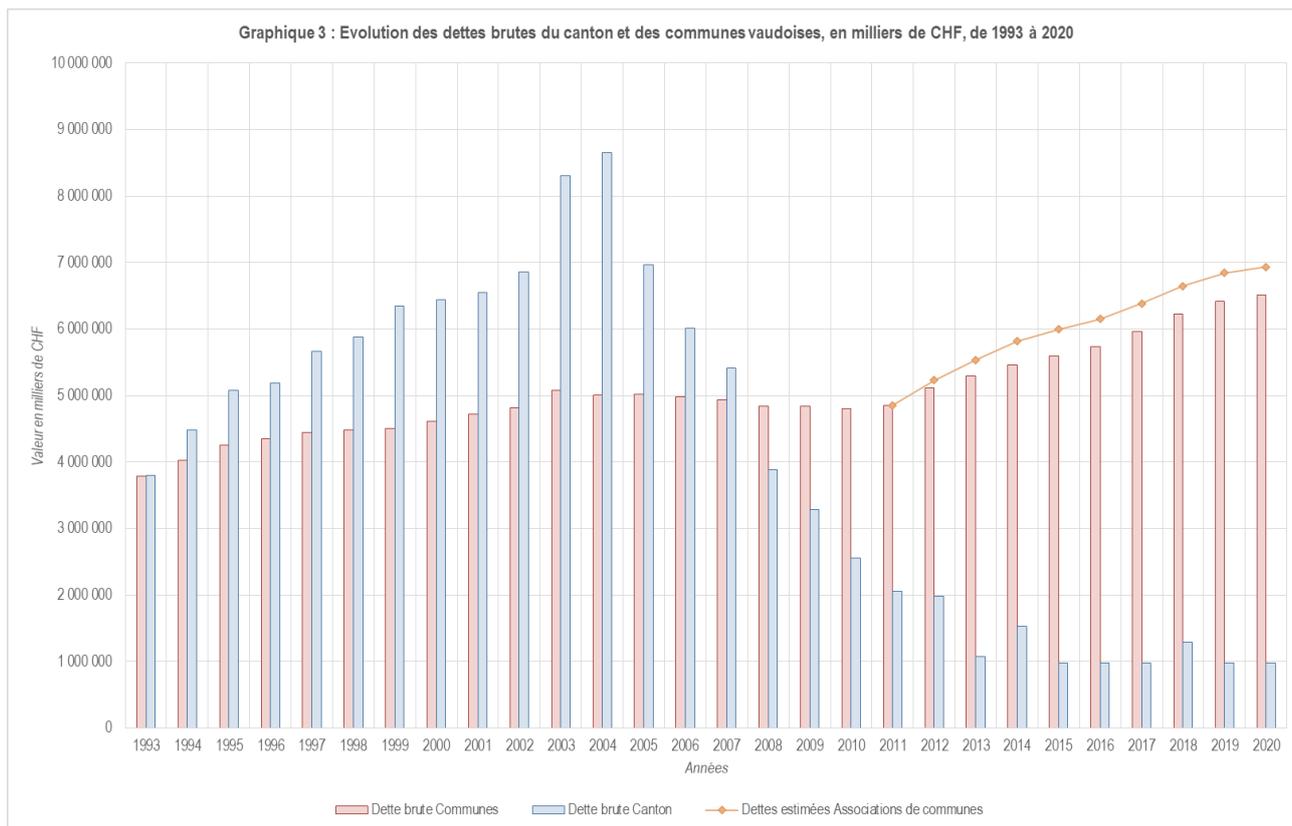
comme une situation économique favorable et des retours de la BNS directement affectés à la diminution de la dette.



De 2008 à 2012 : de nouvelles réformes

Cette période est marquée par deux transferts de tâches et de charges entre le canton et les communes, ainsi qu'une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) accompagnée d'une réforme de la péréquation intercantonale. En 2008, la RPT produit un report de charges sur le Canton de Vaud et une diminution sensible de ses recettes. Ce phénomène et un ralentissement économique péjorent la situation financière cantonale : la marge d'autofinancement s'amenuise et, par répercussion, les remboursements de la dette diminuent (en particulier en 2011 et 2012).

En 2011 et 2012 ont lieu les deux transferts concernant respectivement la reprise par le canton de certaines dépenses sociales communales comprises dans la facture sociale et la nouvelle organisation policière vaudoise. Tous deux sont accompagnés d'une bascule de points d'impôts : 6 pts des communes vers le canton pour la facture sociale et 2 pts du canton vers les communes concernant l'organisation policière. Les communes connaissent une relative volatilité de leurs dépenses et recettes courantes sur cette période, même si au final, l'augmentation des deux agrégats est relativement faible. La dette de l'ensemble des communes reprend le chemin ascendant à partir de 2011.



De 2013 à 2020 : changement des équilibres

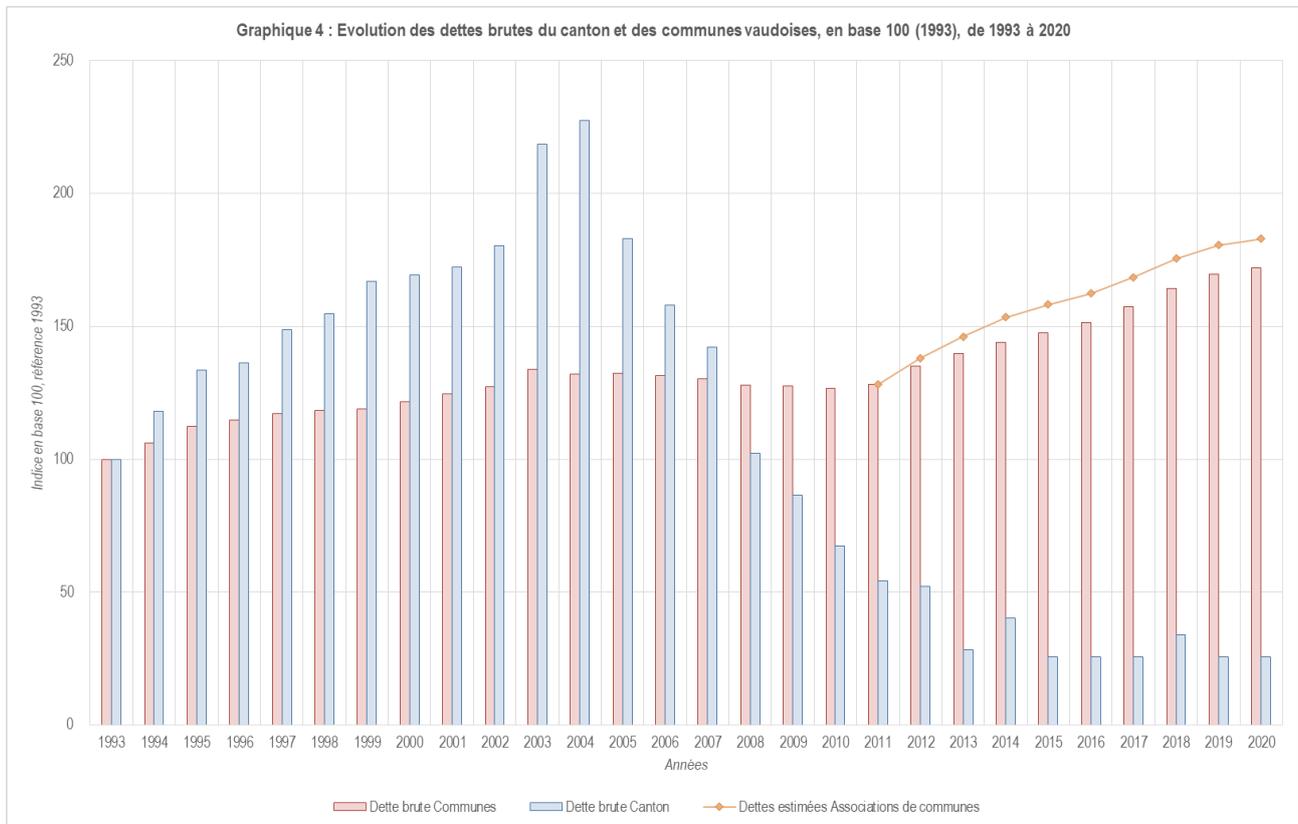
Les conséquences des bascules de 2011 et de 2012 se font sentir dans les finances cantonales, les dépenses courantes diminuent puis se stabilisent alors que les recettes continuent d'augmenter de manière conséquente. Sur l'ensemble de la période 1993-2020, les dépenses courantes sont passées de 100 à 233 pts, alors que les recettes courantes ont évolué de 100 à 255 pts. Partant d'une marge d'autofinancement négative en 1993, celle-ci est fortement positive en 2020. La dette cantonale continue de diminuer puis se stabilise en-dessous du milliard (excepté en 2014 et 2018). Sur la totalité de la période analysée, elle passe de 100 à 26 pts en 2020, avec un maximum à 227 pts en 2004.

En ce qui concerne les communes, la période 2013-2020 est une période de croissance constante. La dette de l'ensemble des communes continue d'augmenter, de manière relativement conséquente par rapport aux variations passées, à laquelle

s'ajoute la dette intercommunale provenant des associations de communes. Ces dernières connaissent un fort développement puisqu'elles répondent à la mise en œuvre de certaines politiques publiques communales qui nécessitent une organisation adaptée par la mise en commun de ressources. L'augmentation des dettes communales et intercommunales s'explique par le développement, ou la réforme, de certaines prestations publiques à charge des communes très gourmandes en infrastructures : l'école obligatoire, l'accueil de jour des enfants, la gestion des déchets ou encore l'épuration des eaux. Sur la base des données de 2014⁵, la projection montre que l'augmentation des dettes de l'ensemble des communes et intercommunales est très conséquente (courbe orange). Ceci se confirme par des investissements nets environ deux fois plus importants pour les communes que pour le canton depuis 2013. Sur l'ensemble de la période 1993-

⁵ Sur la base de la situation 2014, la dette intercommunale est projetée depuis 2011 à tendance constante.

2020, ces dettes augmentent de 100 à 183 pts (172 pts sans les associations de communes).



Des équilibres financiers relatifs

Comme nous l'avons montré, les évolutions des dépenses et des recettes courantes entre le canton et les communes sont différentes : 255 pts pour les recettes cantonales, contre 214 pts pour les recettes communales. L'écart d'évolution entre les dépenses cantonales et communales est en revanche plus de deux fois plus faible, respectivement 233 pts contre 216 pts (Graphique 2, année 2020). De plus, la dette publique varie d'un rapport 1/1 canton-communes en 1993 à 0.15/1 en 2020. La dette de l'ensemble des communes est 6.7 fois plus élevée que celle du canton, alors qu'elle était identique en 1993. Les concessions réalisées par les communes pour soutenir le canton dans sa politique de désendettement, notamment par un transfert du financement de la participation à la cohésion sociale

sur les communes en 2002-2004, ont eu des impacts notoires. Le transfert du financement de la part communale à la participation à la cohésion sociale (ex-facture sociale) passant de 33.3% à 50% depuis 2004 a ainsi fait économiser au canton quelques CHF 3.5 mrd⁶ ! L'évolution des (nouvelles) politiques publiques communales sont également facteurs de changements au niveau de l'endettement. Les collectivités locales n'ont pas eu la possibilité d'inscrire une telle augmentation sur la marge d'autofinancement et une diminution aussi conséquente de la dette que celles du canton. Les équilibres ont ainsi évolué, cette constatation se vérifie même en modifiant l'année de référence.

L'augmentation constante de la dette de l'ensemble des communes n'est pas soutenable à long terme et

⁶ « Facture sociale : un transfert sur les communes oublié », UCV, *maj* décembre 2019, www.ucv.ch

les conséquences financières de ces mêmes réformes pèsent et pèseront également dans les finances communales. Pour n'en citer que quelques-unes : le développement de l'accueil de jour des enfants (LAJE), les conséquences de l'organisation scolaire (LEO) en termes d'infrastructures, la diminution des recettes fiscales des personnes morales due à la RIEIII cantonale et la RFFA fédérale. Dans ce contexte, la crise du Covid-19 est venue noircir le tableau notamment par des

diminutions des recettes fiscales conséquentes. Nous en évaluerons les impacts avec les chiffres 2021 et suivants, notamment pour ce qui a trait à la guerre en Ukraine et les incertitudes y liées quant au prix de l'énergie et autres matières premières. Le récent accord entre l'État et l'UCV proposant un rééquilibrage financier de CHF 150 mios ne portera pleinement ses fruits qu'en 2026, au mieux. D'ici là, des solutions sectorielles, même provisoires, devront être développées pour accompagner les communes.

Informations

021 557 81 30 | conseils@ucv.ch

Lire aussi :

- « Comparaison financière du canton et des communes », UCV, *màj* avril 2022, disponible sur www.ucv.ch/financescommunales